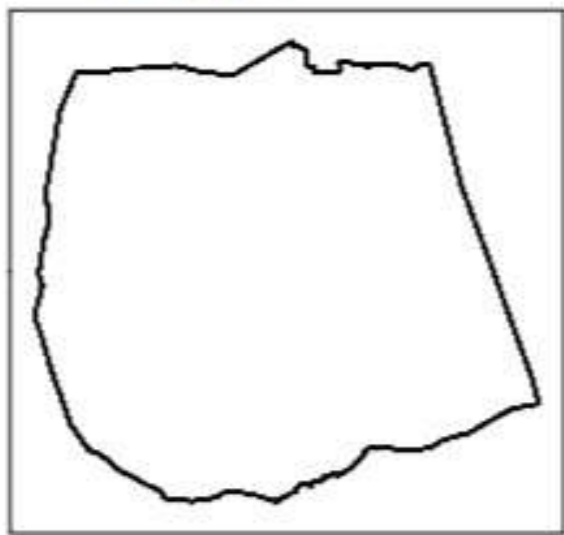


# PLAN LOCAL D'URBANISME

## 4.1 Zonage

Ensemble  
du  
territoire  
communal



### Plan Local d'Urbanisme

Prescrit le : 10/02/2016      Arrêté le : 27/06/2017      Approuvé le : 11/07/2018

METROPOLIS, atelier d'urbanisme  
10 rue du 19 mars 1962  
33130 BEGLES



PLAN N° 1      ECHELLE 1/6 000

BIOTOPE, agence Sud-Ouest  
2 boulevard J-J Bosc  
33130 BEGLES



Date 07/2018

Dessiné par DT      Vérifié par DP

### Légende

- Zone UA : Zone urbanisée dense
- Zone UAap : Zone urbanisée dense en périmètre AVAP
- Zone UB : Zone urbanisée de moyenne densité
- Zone UBp : Zone urbanisée de moyenne densité en périmètre AVAP
- Zone UC : Zone urbanisée en périphérie du bourg
- Zone UCp : Zone urbanisée en périphérie du bourg en périmètre AVAP
- Zone UE : Zone urbaine à vocation d'équipement public et / ou d'intérêt collectif
- Zone UEp : Zone urbaine à vocation d'équipement public et / ou d'intérêt collectif en périmètre AVAP
- Zone UX : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales
- Zone 1AU : Zone à urbaniser
- Zone 2AU : Zone à urbaniser à long terme
- Zone 2AUx : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités
- Zone A : Zone agricole
- Zone Aca : Secteur d'exploitation de carrières
- Zone Aspr : Secteur correspondant aux espaces proches du rivage définis en application de la loi Littoral
- Zone Ap : Secteur agricole protégé
- Zone N : Zone naturelle
- Zone Ne : Zone naturelle à vocation d'équipement
- Zone Nl : Zone naturelle "littorale"
- Zone Np : Zone naturelle patrimoniale
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - Jardin
- Espace pouvant être impacté par le PPRi
- Emplacement réservé
- Secteur de mixité sociale
- Espace Bois Classé à préserver ou à créer (boisements)
- Espace Bois Classé à préserver ou à créer (haies)
- Espace Bois Classé à préserver ou à créer
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article R151-35
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19
- limite parcellaire
- Bâti lourd
- Bâti léger
- Construction récente ou en cours

### Liste des emplacements réservés

N°	Bénéficiaire	Désignation de l'opération	Surfaces approximatives
1	Commune	Création d'un bassin de rétention sur le Puyal	1295 m <sup>2</sup>
2	Commune	Création d'un bassin de retenue des eaux pluviales	3619 m <sup>2</sup>
3	Commune	Création d'une plateforme de défense incendie	2054 m <sup>2</sup>
4	Commune	Sécurisation du carrefour et création de stationnement	1113 m <sup>2</sup>
5	Commune	Création d'une bassin pédonne entre l'avenue de Peyzade et la RD2	180 m <sup>2</sup>
6	Commune	Extension du carrefour	1593 m <sup>2</sup>
7	Commune	Sécurisation du virage de la voie communale n° 12	108 m <sup>2</sup>

